

CONDITIONS GÉNÉRALES DE REPRISE

SAS ARAMIS - 23 Avenue Aristide Briand 94110 Arcueil – S.A.S au capital de 1.036.461 €
RCS de Créteil n° B 439 289 265
Numéro d'agrément ORIAS 08040955
Immatriculée à la TVA sous le n° FR05439289265
Téléphone : 09 72 72 20 02

Article 1 : Objet des présentes conditions générales

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux reprises de véhicules effectuées reprises illico ou reprises avec achat qu'elles se fassent en agence ou à distance, à l'exclusion de tous autres produits ou services proposés par SAS Aramis, eux-mêmes régis par leurs propres conditions, consultables notamment sur le site internet accessible à l'adresse www.aramisauto.com.

Ces conditions générales de ventes sont publiées sur le site web et figurent au dos des propositions commerciales de reprise remises par l'Expert Occasion en agence Aramisauto. Identification La société SAS Aramis est une SAS au capital de 1.036.461 Euros immatriculée au RCS de Créteil sous le n° B 439 289 265, Siret 439 289 265 00134, numéro d'agrément ORIAS 08040955, immatriculée à la TVA sous le n° FR05439289265 ayant son siège social au 23 Av. Aristide Briand, 94110 Arcueil, désignée SAS Aramis dans les présentes conditions.

Article 2 : Validité de l'offre

Les estimations, propositions commerciales et valeurs de reprise indiquées sur le site web n'ont qu'une valeur informative. L'offre de reprise sera fonction d'une valeur de revente sur le marché automobile Français auxquels sont déduits des coûts fixes liés aux transports, stockage, reconditionnement et autres frais généraux.

Seule l'offre signée par l'Expert Occasion en agence AramisAuto après inspection complète du véhicule du Client revêt une valeur contractuelle. Aussi, le Client ne pourra pas se prévaloir des informations indiquées au préalable sur le site web en cas de désaccord avec l'offre établie par l'expert après inspection complète.

Cette offre est valable 7 jours après avoir été remise au client.

Passé ce délai, SAS Aramis et son Expert Occasion se réservent le droit de réévaluer cette offre.

En cas de désaccord quant au montant de l'offre définitive de la reprise, SAS Aramis reste pleinement décisionnaire. Naturellement, le Client peut alors ne plus donner suite au processus de reprise engagé.

L'offre de reprise fournie au terme de l'inspection complète reste néanmoins subordonnée :

- A une augmentation du kilométrage de 1000 kilomètres maximum entre le jour de l'offre et la reprise effective;

- A une conservation du véhicule dans un état strictement similaire à celui constaté lors de son inspection
- SAS Aramis se réserve le droit d'inspecter de nouveau le véhicule lors de la reprise effective, et ce dans un but de vérification. Le client s'engage à ne pas s'opposer à cette deuxième expertise éventuelle.

Le Client, titulaire de la carte grise, garantit de sa pleine et entière propriété du véhicule et sa capacité à le céder à SAS Aramis.

Le Client garantit donc que le véhicule qu'il souhaite céder à SAS Aramis n'est en aucune manière déjà cédé à un tiers, gagé ou plus généralement dévolu en faveur d'un tiers, et que la transaction qu'il réalise n'est pas susceptible de violer les droits d'un tiers.

Dans le cas où Aramis reprendrait un véhicule gagé, le client s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires à la régularisation de la levée de gage sous peine de résolution de la vente. Le client devra rembourser Aramis du montant de la reprise et devra récupérer le véhicule.

Article 3 : Éléments inspectés

Lors de l'inspection du véhicule objet de la reprise, SAS Aramis se réserve le droit d'examiner les éléments suivants par le biais de son expert :

- Extérieur du véhicule (carrosserie), habitacle, moteur, essai sur route ;
- Carnet d'entretien et factures d'entretien du véhicule ;
- Carte grise du véhicule ;
- Carte d'identité de son/ses propriétaire(s).

L'offre de reprise sera fonction d'une valeur de revente sur le marché automobile Français auxquels sont déduits des coûts fixes liés aux transports, stockage, reconditionnement et autres frais généraux.

L'observation, l'analyse et l'inspection sont indispensables à l'établissement de notre offre ferme de reprise valable 7 jours.

Sans cela, il est impossible pour SAS Aramis, représenté par l'Expert Occasion, de faire de proposition commerciale ferme et donc de contractualiser ensuite la cession de votre véhicule à SAS Aramis.

SAS Aramis se réserve donc le droit de différer la reprise du véhicule ou de la refuser tant que tous les éléments ci-dessus mentionnés n'ont pas pu être expertisés par notre expert.

Le Client souhaitant bénéficier d'une offre de reprise de son véhicule par SAS Aramis s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre à SAS Aramis de réaliser son expertise et de consulter les documents ci-dessus listés.

Lors de l'expertise, le client autorise SAS Aramis à effectuer un essai routier. SAS Aramis ne pourra être tenu responsable de tout dégât de carrosserie constaté après le départ du Client de l'agence.

Article 4 : Formalisation de l'offre

L'offre de Reprise est remise au Client sitôt l'inspection du véhicule en agence SAS Aramis terminée ou par email pour les offres de reprise via l'application Reprise Aramis.

Cette offre ferme, valable 7 jours, et sous réserve de l'état du véhicule au jour de la restitution, permet au client de disposer d'un délai avant la cession effective du véhicule. Néanmoins, l'offre ferme valable 7 jours peut être immédiatement acceptée par ce dernier. Sa signature par le Client vaut acceptation de l'offre de prix et des présentes conditions générales.

Dans le cas d'une reprise à domicile, si le véhicule n'est pas dans un état identique (état carrosserie, état des éléments intérieurs, mécanique) à celui donné lors de l'auto-évaluation via l'application, Aramis se réserve le droit de refuser de reprendre le véhicule ou de revoir le prix.

Dans le cas d'une reprise à domicile, certains documents nécessaires à la reprise (notamment la CNI, le RIB) devront être fournis au minimum 2 jours ouvrés avant la date de rendez-vous prévue. Le reste des documents devra être complété et remis au convoyeur.

Si le jour de la reprise, le véhicule repris est non roulant, avec un kilométrage supérieur de plus de 1000km, avec des voyants moteur ou plus généralement si le convoyeur estime que sa sécurité est engagée, l'accord peut être annulé unilatéralement.

Si le convoyeur refuse de reprendre le véhicule et que la reprise se fait dans le cadre d'une reprise avec déduction du prix, SAS Aramis ne fera pas la livraison tant que le solde ne sera pas à zéro. Soit le client peut régler la différence par carte bancaire en appelant un chargé de clientèle en agence, selon ses plafonds de paiement, soit la livraison sera reportée jusqu'à complet paiement du solde.

Article 5 : Non rétractation sitôt reprise acceptée / certificat de cession signé

Lors de la cession définitive (remise des clés par le Client auprès de l'Expert Occasion et de l'ensemble des documents requis dont la carte grise barrée et signée) du véhicule cédé par le Client à SAS Aramis, il sera procédé par l'Expert Occasion à la rédaction du certificat de cession définitif et à sa signature. Ce document valide la cession du véhicule irrémédiablement. Une fois ces documents signés, il n'est donc plus possible pour le Client de se rétracter.

La signature du certificat de cession vaut engagement ferme du Client de contracter aux conditions de l'offre formulée par SAS Aramis au préalable. Le montant définitif de l'offre de reprise est contractualisé par le certificat de cession.

SAS Aramis se charge d'effectuer la déclaration d'achat et l'enregistrement de la cession. Le client s'engage à ne pas enregistrer sa cession de son côté sous peine de bloquer la revente du véhicule pour SAS Aramis et le paiement.

Le Client s'engage à remettre à SAS Aramis tous les documents nécessaires à la revente du véhicule, y compris après son paiement. Dans le cas contraire, si SAS Aramis est dans l'impossible de procéder à la déclaration d'achat, elle demandera la résolution de la vente.

Article 6 : Paiement

Sitôt la Reprise validée et confirmée, l'Expert Occasion prépare le paiement du véhicule.

Le paiement s'effectue :

- par virement bancaire pour une reprise seule (virement déclenché sous 24 heures ouvrées suite à la remise du véhicule et d'un RIB)
- par virement bancaire ou en déduction du solde pour une reprise avec achat. Le client effectue lui-même la déduction.

Le Client accepte par avance que le paiement par SAS Aramis du prix convenu puisse être retardé au-delà des 24 heures annoncées, notamment pour des raisons tenant aux contraintes bancaires, et ce pendant un délai de trois jours ouvrés, sous réserve de la réception ou rédaction conforme de tous les documents.

Article 7 : Données personnelles

SAS Aramis – 23 avenue Aristide Briand, 94110 Arcueil, agissant en qualité de responsable du traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel vous concernant aux fins de :

- La gestion du service de vente assuré par SAS Aramis ;
- Information des clients concernant leur commande ;
- La gestion de la relation contractuelle ;
- La prospection commerciale des prospects et des clients ;
- L'envoi de communications sur les produits et services de SAS Aramis ;
- L'organisation de jeux-concours ;
- La gestion des réclamations ;
- la gestion des contentieux ;
- la facturation et l'encaissement des paiements ;
- La prévention des fraudes ;
- La réalisation de sondages et d'enquêtes de satisfaction ;
- L'élaboration d'études statistiques au travers d'une évaluation des comportements de segmentations et de profilages ;
- L'immatriculation du véhicule pour le compte du futur acquéreur particulier ;
- la gestion du bénéfice de la prime à la conversion, le cas échéant.

Les données collectées directement ou indirectement par SAS Aramis sont nécessaires à ces traitements et sont destinées aux services concernés de SAS Aramis, ainsi que, le cas échéant, :

- à ses filiales, partenaires, sous-traitants ou prestataires ;
- aux autorités légalement habilitées.

Le traitement de vos données personnelles a pour base juridique :

- l'exécution du contrat qui vous lie SAS Aramis (gestion du service de vente assuré par SAS Aramis, information des clients concernant leur commande, gestion de la relation contractuelle, gestion des réclamations, gestion des contentieux, facturation et encaissement des paiements) ;
- l'intérêt légitime de SAS Aramis (envoi de communication sur les produits et services de SAS Aramis, organisation de jeux-concours, prévention des fraudes, réalisation de sondages et d'enquêtes de satisfaction, élaboration d'études statistiques au travers d'une évaluation des comportements de segmentations et de profilages) ;
- votre consentement pour la prospection commerciale par voie électronique ;
- l'exécution d'une obligation légale (l'immatriculation du véhicule repris pour le compte du futur acquéreur particulier, la transmission aux autorités légalement habilitées).

Vos données sont conservées pendant la durée de la relation commerciale augmentée des durées de prescription légale.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n° 2016/679/UE dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, d'effacement, de limitation des traitements, de rectification et de portabilité de vos données, ainsi que du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous souhaitez que ces droits soient exercés après votre décès.

Vous disposez également d'un droit de vous opposer à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par email à l'adresse dpo@aramisauto.com ou par courrier postal signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité à l'adresse suivante : Aramisauto, A l'attention du DPO, 23 avenue Aristide Briand, 94110 Arcueil.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel, située 3, place de Fontenoy 75007 Paris.

Conformément à l'article L. 223-2 du Code de la consommation, vous êtes informé que, si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous disposez du droit de vous opposer au démarchage téléphonique en entrant vos numéros de téléphone fixe et/ou portable sur la liste d'opposition gratuite accessible via le site internet www.bloctel.gouv.fr.

Article 8 : Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français. Le Service Client est à la disposition du Client pour toute réclamation et mettra tout en œuvre pour y répondre. Les coordonnées d'ARAMIS sont : ARAMIS, Service Client, 23-25 Avenue Aristide Briand CS90102 94112 Arcueil CEDEX. Le Client et ARAMIS s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour régler à l'amiable tout différend né de la formation, l'interprétation et l'exécution du contrat. Il est rappelé

que le recours à une procédure amiable est facultatif, le Client et ARAMIS pouvant en tout état de cause soumettre leur différend aux juridictions nationales compétentes.

Article 9 : Médiation

En cas de litige, et après réclamation écrite auprès de nos services restée infructueuse, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur FNA en vue d'une résolution amiable de votre différend. Adresse postale : Le Médiateur FNA Immeuble Axe Nord 9 & 11 avenue Michelet 93583 Saint Ouen Cedex Site internet : www.mediateur.fna.fr Veuillez consulter le site Internet du Médiateur auprès de la FNA pour toute information relative au processus de médiation, et pour déposer votre dossier en ligne.